



## DELIBERATION CHSCT 93 – PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DDFIP 93 -

1) Le CHSCT 93 demande à ce qu'il soit procédé à un **dépistage généralisé** de tous les personnels comme préalable à toute augmentation de l'activité actuelle. Nous demandons à ce que ce dépistage soit effectué aussi auprès de tous les salariés actuellement en activité dans les services, comme **il aurait dû être effectué dès le démarrage selon les préconisations de l'OMS**.

2) Le CHSCT 93 exige **les moyens de protection adéquats pour les personnels** : des masques FFP2 (seul masque de protection reconnu par le Code du Travail), du gel hydroalcoolique, ainsi que la désinfection quotidienne des locaux et des véhicules administratifs. Ces derniers doivent aussi disposer de gel hydro-alcoolique pour leurs utilisateurs.

3) Le CHSCT 93 exige que lui soit **communiqué en temps réel les suspicions fortes ou cas avérés de COVID-19** dans les services comme prévu par nos règlements, ainsi que les mesures prises.  
Cela n'a pas été le cas jusqu'à maintenant et cela ne nous permet pas d'effectuer nos tâches de représentants des personnels en CHSCT.

4) Si la DDFIP 93 décide de passer outre les exigences du CHSCT citées plus haut, **nous demandons à ce que le Plan de Reprise de l'Activité lui soit communiqué** dès qu'il sera établi et des évolutions qu'il est susceptible d'avoir. Comme nous l'avons fait lors de la mise en place du Plan de Continuité de l'Activité, et de son évolution nous informerons en temps réel de toutes les transgressions et pressions sur les agents que nous constaterons. Nous savons qu'elles auront lieu et elles ont même déjà commencé dans certains services avec les annonces gouvernementales.

5) Le CHSCT 93 **exige le maintien de la fermeture au public de l'ensemble de nos sites**. La décision de lancer la campagne d'impôts sur les revenus en plein confinement au lieu de légiférer pour décaler les conséquences d'un envoi tardif des avis d'impôts sur les revenus est une décision irresponsable. Nous avons demandé le report de la campagne IR, nous demandons maintenant son extension la plus large afin de limiter le nombre d'agents en présentiel et peut être permettre aux usagers d'accéder à nos services une fois l'épidémie jugulée.

6) Le CHSCT 93 exige le **retrait de l'ordonnance 2020-430** mise en place par le gouvernement pour permettre le vol des jours de RTT des fonctionnaires : nous sommes déjà confrontés aux demandes d'agents souhaitant reprendre le service afin de limiter la perte de leurs jours de congés. Quels risques allons-nous faire supporter à des collègues en situation de fragilité médicale mais qui par peur de perdre des jours vont essayer de revenir ? Que va-t-il se passer si un agent a le COVID-19 ou a été en contact avec des personnes l'ayant ? On a vu la difficulté pour les agents de disposer d'arrêts maladies pour des quarantaines ou pour le COVID-19 à distance, ce qui veut dire qu'ils risquent là aussi de perdre des jours de congés. Nous prenons le risque d'avoir des agents malades qui reprendront le travail pour ne pas perdre de leurs droits, cela fait peser inutilement un danger sur tous les collègues !

7) Le CHSCT 93 exige **l'extension du remboursement des frais de repas forfaitairement** sur la base d'une attestation sur l'honneur pour tous les personnels ne disposant pas de solution de restauration collective jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Là aussi, nous faisons peser un risque supplémentaire pour les salariés qui vont devoir se déplacer dans les commerces autour de leur lieu de travail afin d'obtenir des justificatifs. Le remboursement sur la base des tickets de caisse pour les courses n'est pas suffisamment clair pour rassurer les agents : le même ticket pourra-t-il servir toute une semaine ? Entraînera-t-il un remboursement pour le montant forfaitaire ou chaque agent des RH fera-t-il sa propre évaluation de ce qu'il estime le prix d'un repas ? Cela poussera forcément les agents à privilégier les commerces et donc à multiplier les risques de contamination dans un département classé rouge et où nous constatons bien que les distances de sécurité sont rarement respectées.

8) Le CHSCT 93 exige que **la DDFIP93 se fournisse en ordinateurs portables pour qu'un maximum d'agents puisse télétravailler** sans avoir à se déplacer. Nous serons attentifs, à l'issue de la crise, à ce que la règle du volontariat pour le télétravail s'applique à nouveau pour tous les agents. Nous exigeons aussi le maintien de toutes les autorisations d'absence pour garde d'enfants et pour les personnes fragiles jusqu'à ce que la crise sanitaire soit passée.

9) Le CHSCT 93 exige que soit examiné la **mise en place des VPN** permettant de travailler à distance d'un ordinateur personnel sur les postes de travail situés dans les services : quelles mesures de sécurité informatique, quels dédommagements pour les agents, quel cadre légal alors qu'il n'en existe actuellement aucun !

10) Le CHSCT 93 demande également que **des mesures soient prises sur tous les risques professionnels liés à l'exercice du télétravail** : troubles musculo-squelettiques, troubles RPS... En particulier il demande que soient respectées les contraintes familiales et personnelles des collègues en télétravail, que cessent les pressions et injonctions répétées et que soient respectés les temps de travail statutaires, les jours de congés et le droit à la déconnexion.